

Définition Bas-côté : (n.m.) Allée latérale de la nef d'une église, de hauteur et de largeur moindres que l'allée centrale. Synonyme de collatéral.

« Bas » provient du bas latin *bassus* (bas) et « côté » du latin classique *costa* (côte, flanc), via le bas latin *costatus* (thorax). Félibien évoque ce terme dans la définition qu'il donne pour « aile » dans ses *Principes de l'architecture* (1676) : « On appelle Ailes d'une Eglise les deux Voûtes qui sont à costé de la grande, qu'on nomme aussi bas costez. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.



© Stéphane William Gondoin - www.normannia.fr